

La définition de l'édition et les AACR 2

The definition of edition and AACR 2

La definición de la edición y las AACR 2

Pierre Mailloux

Volume 26, Number 1, March 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054264ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054264ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mailloux, P. (1980). La définition de l'édition et les AACR 2. *Documentation et bibliothèques*, 26(1), 29–34. <https://doi.org/10.7202/1054264ar>

Article abstract

The application of AACR 2 will have a considerable impact on the fields of library science and bibliography. The present article attracts special attention to the glossary presented as an annex and more particularly on the definition of the terminology of edition which it gives. The author reviews the main confusion surrounding the definition of edition, and he proposes different solutions which are based on the strict application of the definitions given in AACR 2. He insists on a return to the basic principle of printing i.e. typographical composition, by editors, bibliographers and cataloguers.

La définition de l'édition et les AACR 2

Pierre Mailloux

Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

L'application des AACR 2 aura un impact considérable dans le monde bibliothéconomique et bibliographique. Le présent article attire l'attention sur le glossaire présenté en annexe et particulièrement sur la définition des termes de l'édition qu'on y trouve. L'auteur passe en revue les principales confusions qui entourent la définition de l'édition et propose différents éléments de solution qui sont basés sur une application stricte des définitions données dans les AACR 2. Il insiste sur le retour au principe de base de l'imprimerie, la composition typographique, tant du côté des éditeurs que du côté des bibliographes et catalogues.

The definition of edition and AACR 2

The application of AACR 2 will have a considerable impact on the fields of library science and bibliography. The present article attracts special attention to the glossary presented as an annex and more particularly on the definition of the terminology of edition which it gives. The author reviews the main confusion surrounding the definition of edition, and he proposes different solutions which are based on the strict application of the definitions given in AACR 2. He insists on a return to the basic principle of printing i.e. typographical composition, by editors, bibliographers and cataloguers.

La definición de la edición y las AACR 2

La aplicación de las AACR 2 tendrá un efecto considerable sobre el mundo de la biblioteconomía y bibliografía. El artículo insiste en el glosario incluido como documento adjunto y particularmente en la definición de los términos de edición. El autor examina las principales confusiones relacionadas con la definición de la edición y propone varios elementos de solución basados en una aplicación estricta de las definiciones encontradas en la AACR 2. Insiste en la vuelta al principio de prensa, la composición tipográfica, tanto del lado de los editores como de los bibliógrafos y catalogadores.

La publication de la deuxième édition des Anglo-American Cataloguing Rules (AACR 2) marque une étape importante dans le développement de la bibliothéconomie et de la catalographie. Déjà, ses nombreuses innovations ne manquent pas d'être soulignées dans divers articles de revues. Il en est une cependant qui risque de passer un peu inaperçue, c'est la présence dans l'annexe D d'un glossaire considérablement augmenté. Cette section est pourtant d'une grande importance car elle peut contribuer efficacement à solu-

tionner un problème auquel on s'est étrangement habitué dans le monde bibliothéconomique, celui de l'imprécision dans les termes¹.

Il est impossible de s'attarder ici sur chacun des termes du glossaire. Nous voudrions commenter simplement quatre

1. C.G. Allen, "What in fact does it mean? Some interlinguistic problems in library semantics", *Journal of documentation*, vol. 34, no. 2 (June 1978), 101-109.

termes nouveaux particulièrement confus dans l'esprit de bien des éditeurs, lecteurs, bibliographes et catalographes. Il s'agit des mots «édition», «impression», «issue» et «reprint». Nous verrons les diverses confusions qui entourent ces termes et proposerons ensuite quelques éléments de solution. Il n'est pas inutile de rappeler d'abord les définitions que nous donnent les AACR 2 à propos de l'édition des livres.

Définitions

Edition: In the case of books and booklike materials, all those copies of an item produced from substantially the same type image, whether by direct contact or by photographic methods.

Impression: All those copies of an edition printed at one time.

Issue: In the case of books and book like materials, those copies of an edition forming a distinct group that is distinguished from other copies of the edition by more or less slight but well-defined variations; most commonly a new impression for which corrections or revisions have been incorporated into the original type image.

Reprint: 1. A new printing of an item made from the original type image, commonly by photographic methods. The printing may reproduce the original exactly (an impression (q.v.)) or it may contain more or less slight but well-defined variations (an issue (q.v.)).

2. A new edition with substantially unchanged text².

Si l'on fait abstraction de la deuxième définition que les AACR 2 donnent pour la «reprint», il est particulièrement intéressant de remarquer que la définition des quatre

termes précédents est absolument conforme à la tradition bibliographique et à l'enseignement des écoles américaine et britannique. On peut se référer ici aux ouvrages de Fredson Bowers et Philip Gaskell³. Elle se situe totalement dans le cadre du contrôle bibliographique universel.

Une édition est constituée de l'ensemble des exemplaires produits en une seule ou plusieurs opérations à partir d'une même composition typographique. Ce principe fondamental demeure le même bien que l'on soit passé de la composition typographique manuelle à la composition typographique mécanique. Les divers procédés de reproduction photographique à partir de plaques servant de matrice et reproduisant l'image constituée par la composition typographique n'ont rien changé à l'essentiel de l'édition. La production des imprimés par ordinateur effectuée à partir d'un ruban magnétique ou d'un ruban perforé ne change rien non plus au principe de l'édition. Nous sommes encore à l'intérieur de la même édition si tous ces procédés d'impression reproduisent la même composition typographique originale.

Ainsi, du point de vue bibliographique, le critère fondamental et déterminant pour la définition de l'édition est la composition typographique. L'édition est essentiellement une opération manufacturière, vérifiable matériellement et objectivement. Le seul moyen logique, clair et relativement facile pour approfondir et régler les problèmes terminologiques reliés à la notion d'édition consiste donc à revenir aux notions fondamentales de l'imprimerie et de la fabrication d'un livre. Si on s'éloigne de la composition typographique, on tombe vite dans la confusion et l'arbitraire. L'édition est alors confondue avec le contenu du livre ou avec les supports de l'édition, sans oublier les problèmes posés par les réimpressions, les émissions et les états.

2. *Anglo-American Cataloguing Rules*, prepared by the American Library Association, the British Library, the Canadian Committee on Cataloguing, the Library Association, the Library of Congress, edited by Michael Gorman and Paul W. Winkler, 2nd ed., Chicago, American Library Association; Ottawa, Canadian Library Association, 1978, p. 565-570.

3. Fredson Thayer Bowers, *Principles of Bibliographical Description*, New York, Russell, 1962, cop. 1949, XVII, 505 p.
Philip Gaskell, *A New Introduction to Bibliography*, Oxford, Clarendon Press, 1972, XXII, 438 p.

Principales confusions

Contenu

La confusion la plus grave et la plus courante est celle qui assimile la nouvelle édition à une modification du contenu d'un ouvrage. Celle-ci ne concerne pourtant pas uniquement le contenu ou le message véhiculé par le texte imprimé. Nous devons changer de point de vue, passer du plan intellectuel ou si l'on veut idéologique au plan spécifiquement bibliographique, la composition typographique. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de modifier le sujet d'un volume pour créer une nouvelle édition; il suffit de recomposer les caractères typographiques. On peut même avoir une nouvelle édition d'un texte absolument incompréhensible si on reproduit la même composition typographique de ce texte incompréhensible. L'important, c'est l'assemblage des pièces. On peut penser à l'assemblage des pièces d'un casse-tête sur lequel aucune image ne pourrait être reproduite. La valeur d'une peinture ou d'une gravure ne repose pas surtout sur le sujet qu'on y a reproduit; elle réside d'abord dans l'art de sa réalisation. Il est vrai qu'une nouvelle édition coïncide souvent avec des modifications dans le contenu du volume. Il ne faut pas cependant confondre les deux plans. La modification du contenu produit une nouvelle édition uniquement parce qu'elle entraîne des changements dans la composition typographique.

Support

Une autre confusion importante à propos de l'édition est celle qui confond une édition avec un support de celle-ci. Ce problème tend d'ailleurs à s'amplifier à cause du nombre croissant de supports. On est le plus souvent en présence de simples réimpressions. Les réimpressions sont des subdivisions ou des fractions d'une même édition qui se poursuit. Elles désignent la partie de l'ensemble des exemplaires d'une édition qui est produite en une seule opération. Il peut y avoir autant de réimpressions qu'il y aura de remises en marche des presses imprimant à partir de la même composition typographique.

C'est ainsi que l'on parlera à tort d'une «édition de luxe» alors qu'il s'agit d'une réimpression de la même édition faite sur un papier de luxe ou dans une reliure de luxe. On parlera à tort d'une «édition de poche» alors qu'il s'agit d'une réimpression sur un papier commun en format de poche. On parlera d'une «édition microfilmée» ou de «microédition» alors qu'il s'agit d'une réimpression sur microfilm ou sous microforme. On parlera d'une «édition souvenir», «édition du centenaire», «édition miniature», etc. Il reste que la même composition typographique peut être réduite, agrandie, photocopiée, microfilmée, imprimée sur papier de dimensions, couleurs et qualités variées, reproduite par divers procédés et sur divers supports, il s'agit toujours essentiellement de la même édition. C'est aussi la raison pour laquelle on ne peut accepter la deuxième partie de la définition de «reprint» donnée dans les AACR 2. On y assimile à tort la réimpression à une nouvelle édition.

Réimpression

Comment ne pas souligner le fouillis invraisemblable dans le vocabulaire relatif aux réimpressions? Le vocabulaire des éditeurs est capricieux et arbitraire. Pour s'en convaincre il suffit de consulter les éditeurs eux-mêmes à propos de leur politique ou de leur absence de politique dans le domaine du vocabulaire de l'édition. L'excellent ouvrage de Boutell est très révélateur à ce sujet⁴. C'est le résultat d'une enquête menée auprès d'éditeurs américains et britanniques. Une réimpression y porte les noms de «édition», «reédition», «impression», «printing», «reprint», «issue», «reissue». À notre connaissance, il n'existe pas d'ouvrage semblable pour les éditeurs francophones, mais il est facile de constater que ceux-ci confondent sou-

4. Henry Sherman Boutell, *First Editions of Today and How to Tell Them: American, British and Irish*, 4th ed., rev. and enl. by Wanda Underhill, Berkeley, Calif., Peacock Press, 1965, cop. 1964, 227 p.

On consultera aussi avec profit:

A First Edition? Statements of selected North American, British Commonwealth, and Irish publishers on their methods of designating first editions, edited by Edward N. Zempel & Linda A. Verkler, Peoria, Ill., Spoon River Press, 1977, 174 p.

vent réimpression avec édition, réédition, impression et tirage.

Émission

On peut déceler assez facilement les réimpressions qui reproduisent exactement la composition typographique originale. La situation se complique un peu quand on est en présence d'une émission, qui est une réimpression dont la composition typographique a été retouchée légèrement. Dans le but de faciliter la vente d'une réimpression, l'éditeur en modifie la présentation, il rafraîchit l'emballage du produit. Il s'agit alors d'une réimpression légèrement modifiée, une émission, une «issue», et non d'une édition. Le changement le plus fréquent, le plus apparent et aussi le plus trompeur est la présence d'une nouvelle page de titre. Divers changements mineurs peuvent être aussi effectués selon les cas: pages préliminaires, dédicace, introduction, appendices, notes, faux titre, collection, papier différent, reliure, nouvelle distribution des pages, nombre différent de volumes. Peu importe le terme utilisé par l'éditeur pour vendre son produit, on est toujours en présence d'une réimpression, à l'intérieur de la même édition, pourvu que la majeure partie de la composition typographique initiale n'ait pas été touchée. Les émissions ne sont donc pas des éditions, certaines émissions ne sont d'ailleurs même pas des réimpressions. Elles peuvent être la simple mise en marché de feuilles déjà imprimées et dont une partie seulement avait été publiée. L'émission n'implique pas alors une nouvelle impression. L'effort se situe strictement au niveau de la vente et non au niveau d'une nouvelle mise en marche des presses. On est bien loin d'une nouvelle édition.

État

Mentionnons enfin une dernière confusion, moins fréquente, celle que l'on peut faire entre une édition et un état. On est en présence d'un état quand un exemplaire ou un groupe d'exemplaires à l'intérieur d'une même impression ont subi des changements typographiques intentionnels ou non au moment de l'impression. Il peut s'agir aussi bien de simples coquilles

que de l'ajout, le retrait, l'inversion ou la substitution de quelques lettres, paragraphes ou pages. On considère à tort ces états comme des éditions. Ils sont recherchés particulièrement par les bibliophiles et peuvent avoir une grande valeur sur le marché. L'exemple classique est celui des *Relations des Jésuites* qui a connu un grand nombre d'états en raison des défaillances de la composition typographique manuelle et des presses de jadis. Mais il ne s'agit vraiment pas d'éditions.

Éléments de solution

Il est évident qu'il faut souhaiter plus de rigueur dans l'utilisation des termes de l'édition et qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître ou du moins atténuer la confusion. L'insertion de définitions précises dans les AACR 2 est déjà un pas dans la bonne direction. Il n'y a rien à gagner en définitive à entretenir la confusion dans les termes. On ne fait que causer des ennuis et finalement porter préjudice aux usagers du livre. Des mesures concrètes pourraient être envisagées tant de la part des éditeurs que de la part des bibliographes et catalographes.

Éditeurs

L'ouvrage de Boutell cité plus haut nous convaincra facilement de la nécessité pour les éditeurs d'en arriver à des normes nationales et internationales dans l'usage des termes de l'édition. Ces ententes éminemment souhaitables peuvent s'établir au niveau des associations d'éditeurs. La British Publishers' Association en particulier a d'ailleurs statué à plusieurs reprises en ce domaine. On pourrait peut-être revenir aux principes de base de l'imprimerie et appeler simplement les choses par leur nom. Pourquoi ne pas se contenter d'utiliser deux termes, édition et réimpression, «édition» et «reprint»? On pourrait ainsi lire au verso de la page de titre l'histoire bibliographique de l'ouvrage. Voici un exemple:

Première édition, mai 1971

Réimpression, septembre 1971, janvier 1972, mars 1974

Deuxième édition, mars 1975

Réimpression, juin 1976

On consultera avec profit le catalogue de la maison Macmillan qui peut servir de modèle de précision et de clarté⁵.

Il y a un nouveau système d'indication des éditions qui se répand depuis quelques années et qui consiste simplement en une ligne de chiffres se présentant de la façon suivante:

1 2 3 4 5 6 7 85 84 83 82 81 80 79

Si tous les chiffres sont présents, vous avez en main la première édition publiée en 1979. Advenant une réédition ou réimpression en 1980, l'éditeur n'a qu'à couvrir sur la plaque les chiffres extrêmes 1 et 79, et ainsi de suite pour les autres éditions et réimpressions, sans avoir à recomposer typographiquement toute la page.

Cette méthode nouvelle a plusieurs inconvénients: on a tendance à confondre éditions et réimpressions, on ne peut indiquer plusieurs réimpressions faites la même année, les chiffres disparus nous privent de l'histoire bibliographique complète. Bien que nous ayons une préférence très nette pour la méthode qui mentionne en toutes lettres les éditions et réimpressions, on peut quand même dire que le système de chiffres est une tentative de clarification et qu'il peut être amélioré de façon à distinguer au moins clairement éditions et réimpressions. On peut voir des exemples de ce système dans l'ouvrage de Boutell.

AACR 2

Si l'on doit souhaiter plus de rigueur de la part des éditeurs, on doit également souhaiter plus de rigueur de la part des bibliographes et catalographes. Nous avons vu que les AACR 2 nous donnent maintenant des définitions précises des termes de l'édition sur la base de la composition typographique. Il est peut-être trop tôt pour envisager des amendements aux AACR 2, mais on peut remettre en question la deuxième partie de la définition de «reprint» qui considère la réimpression comme une nouvelle édition et laisse en-

tendre qu'on se base sur le texte, i.e. le contenu, pour définir une réimpression. On pourrait tout simplement biffer cette ligne qui réintroduit l'arbitraire et la confusion.

On peut aussi s'interroger sur la règle 1.2B où les définitions données dans le glossaire ne semblent pas appliquées. Cette règle stipule que l'on transcrit la mention d'édition telle qu'elle se présente dans le document traité. C'est accepter les yeux fermés les fantaisies des éditeurs. On ne recommande pas de rectifier en note une mention d'édition erronée. En l'absence de mention d'édition dans le volume traité, la règle 1.2B donne la possibilité d'y suppléer en se basant sur des «significant changes from previous editions». On supplée selon quels principes et quels sont ces changements significatifs par rapport aux éditions précédentes? Si l'on pense ici à des changements dans la composition typographique, il faudrait le dire clairement. On est plutôt porté à penser que l'on fait allusion ici à des changements dans le sujet ou le contenu du texte. Pour éviter toute ambiguïté, il faudrait indiquer sans équivoque dans la règle 1.2B que les changements significatifs auxquels on fait allusion sont des changements dans la composition typographique, conformément aux définitions des termes de l'édition données dans le glossaire.

Système des empreintes

Ajoutons en terminant quelques mots sur le système des empreintes. C'est un système qui permet le prélèvement de caractères typographiques déterminés d'une publication et la comparaison de ces caractères avec ceux d'un autre volume même en l'absence de ce dernier.

Le système des empreintes a été développé à l'intérieur du projet LOC⁶. C'est le résultat d'une étude menée depuis quinze ans en France et en Angleterre dans le but d'établir un catalogue collectif de livres anciens assisté par ordinateur. Il

5. *A Bibliographical Catalogue of Macmillan and Co.'s Publications from 1843 to 1889*, London, Macmillan and Co., 1891, VI, 715 p.

6. *Computers and Early Books: report of the LOC Project investigating means of compiling a machine-readable union catalogue of pre-1801 books in Oxford, Cambridge and the British Museum*, London, Mansell Publishing, 1974, VII, 131 p.

permet de comparer à distance les volumes et de déterminer s'il s'agit d'exemplaires, éditions ou réimpressions. On trouve dans l'appendice B du rapport du projet LOC les règles de prélèvement des empreintes. Ces règles ont connu des ajouts consignés dans l'annexe d'un texte distribué au congrès de l'IFLA en 1977⁷. Le projet ISBD(A) pour le traitement des livres anciens prévoit une zone pour les empreintes⁸, la zone 8.1, où l'on stipule que les empreintes peuvent remplacer l'ISBN (Numéro normalisé international du livre).

La zone des empreintes est constituée de seize caractères typographiques en plus de la date qui apparaît dans l'imprimé. Il s'agit de quatre blocs de quatre caractères prélevés sur les deux dernières lignes de quatre pages déterminées: le premier recto après la page de titre, le quatrième recto suivant le recto utilisé dans le premier bloc, la page 13 ou 17, le verso de la page 13 ou 17. Si on applique ce système au volume des AACR 2, on aura les empreintes suivantes:

ngo- 8)); h.ea chli(3) 1978

Par contre, AACR 1 aurait les empreintes suivantes:

φ.at 2221 e.ce di5.(3) 1967

Le système des empreintes repose sur le fait qu'il est pratiquement impossible de recomposer un texte exactement dans la même disposition que le texte composé une première fois. Les caractères prélevés en fin de lignes en sont la preuve. Si les quatre blocs de caractères et la date de deux ouvrages sont identiques, nous sommes en présence de deux exemplaires. Si seule la date varie, nous avons une réimpression exacte. Si seuls les premier et deuxième blocs varient, nous avons possiblement une émission. Si les quatre blocs varient, nous avons probablement une nouvelle édition.

Le document distribué au congrès de l'IFLA recommande la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier et de mettre en pratique le fonctionnement du système des empreintes⁹. Soulignons que le système est en usage à la Bibliothèque nationale du Québec pour la description des livres antérieurs à 1821. Il est aussi utilisé à l'état expérimental dans la compilation de la bibliographie rétrospective du Québec pour les monographies du secteur privé publiées entre 1821 et 1967. On peut dire dans ce dernier cas que le système des empreintes s'est avéré un heureux complément à la description bibliographique et qu'il est un moyen simple, précis et efficace de discernement des éditions, réimpressions et exemplaires. Si le système des empreintes peut être utilisé pour les livres modernes aussi bien que pour les livres anciens, il est permis d'espérer que les AACR 2 pourront un jour s'en inspirer et en suggérer l'utilisation.

Conclusion

La présence d'une définition des termes de l'édition dans les AACR 2 est un apport qu'il fallait souligner. Mais cet apport sera bien stérile s'il demeure sans effet et n'apporte pas un peu de clarification dans l'usage de ces termes. Le fonctionnement du système des empreintes en particulier mérite d'être étudié. Ce système ouvre des voies qu'il ne faut pas craindre d'explorer.

9. Edith Bayle et al., *Le système...*, annexe no 1.

7. Edith Bayle, Marie-José Beaud-Gambier et Jean-François Maillard, *Le système des empreintes: bilan et propositions*, Paris, 1977, 9, 6, [10] p.

8. Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. Section des livres rares et précieux, *Recommendations of the IFLA Working Group on ISBD(A) for the description of older monographic publications*, London, 1978, 60 p.